

Règlements de la
VILLE DE LACHUTE



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
VILLE DE LACHUTE

RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-739-99

**RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 2013-739 AFIN DE MODIFIER
L'EMPLACEMENT POUR LES CONTENEURS À
DÉCHETS**

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Lachute, tenue à l'Hôtel de Ville, le 1^{er} février 2021 à 19 heures, à laquelle étaient présents le maire Monsieur Carl Péloquin, Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges, Messieurs les conseillers, Patrick Cadieux, Serge Lachance, Alain Lanoue, Hugo Lajoie et Denis Richer formant le Conseil municipal, sous la présidence du maire, ainsi que Monsieur Benoît Gravel, directeur général et M^e Lynda-Ann Murray, directrice, Service des affaires juridiques et greffière de la Ville, le présent règlement est adopté.

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 19 octobre 2020 et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT la consultation écrite tenue sur une période de 15 jours suivant la date de publication de l'avis public paru dans le journal L'Argenteuil du 30 octobre 2020;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le journal L'Argenteuil du 8 janvier 2020 énonçant que des demandes de référendum peuvent être transmises;

En conséquence; il est :

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Serge Lachance
et résolu

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ par règlement du Conseil municipal de la Ville de Lachute, et il est par le présent règlement statué et ordonné, sujet aux approbations requises par la Loi, comme suit :

ARTICLE 1 L'article 7.2.5 Contenants à déchets est modifié en ajoutant ce qui suit après le 3^{ième} paragraphe :

« Il peut également être installé dans une cour latérale ou arrière et accessible via un accès. »

ARTICLE 2 Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions applicables de la Loi.

Original signé

Original signé

Carl Péloquin
Maire

Lynda-Ann Murray, notaire
Greffière

Avis de motion : 19 octobre 2020
Adoption du projet de règlement : 19 octobre 2020
Adoption du second projet de règlement : 7 décembre 2020
Adoption du règlement : 1^{er} février 2021
Entrée en vigueur : 18 mars 2021